

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Ouverture de la séance à 19h. L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Communale, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents : Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Christelle ELIES, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRÈS, Gérard LE GUEN, Steven LE MESTRE, Maud LE QUÉRÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, et, Gwendoline VLAEMYNCK, formant la majorité des membres en exercice.

Excusées et représentées : Christine DOISNEAU donnant pouvoir à Herveline CABON, Marie-Michelle LORGERE donnant pouvoir à Joël PASCOËT, Cécile LORMEAU donnant pouvoir à Jean Louis BONDU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jérémy JAFFRÈS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter point à l'ordre du jour concernant la demande de DSIL pour les travaux de la mairie. Accord donné à l'unanimité. Le procès-verbal du 03 février 2022 est validé.

La séance était consacrée aux sujets suivants :

Approbation du compte de gestion 2021 de la commune : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour » approuve le compte de gestion pour l'exercice 2021 comme présenté, dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, autorise le maire à signer le compte de gestion 2021.

Approbation du compte administratif 2021 de la commune : Sous la Présidence de Madame Herveline CABON, première adjointe, entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, 18 voix « pour » (Monsieur le maire n'a pas participé au vote) adopte le compte administratif 2021 du budget principal comme présenté.

Création d'un budget annexe de lotissement : Le Conseil Municipal (délibération n°CM/11-06005) a autorisé le maire à signer l'achat des parcelles cadastrées AS 278 (27a 80ca), AS 279 (34a 45ca) AS 918 (2a 31ca), AS 916 (23a 60ca), AS 920 (23a 36ca), d'une superficie totale de 1ha 11a 52ca, destinées à l'aménagement d'un futur lotissement communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour » approuve la création d'un budget annexe, opte pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, autorise Monsieur le maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à la création et au fonctionnement du budget annexe.

Subvention Essor Breton : Le Comité d'Organisation de l'Essor Breton pour l'organisation de la 62ème édition qui aura lieu du 5 au 8 mai prochain, au départ de Plounéour-Trez et une arrivée sur la commune Guissény avec plusieurs passages sur les 2 communes a sollicité une subvention de 2 000 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour » a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

Arrivée de Madame Marie-Michelle LORGERE à 19h40

Achat d'un kilomètre La Redadeg : La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne, sans s'arrêter et le grand gagnant est la langue bretonne. La commune, engagée dans le soutien à la langue bretonne, propose l'achat d'un kilomètre de La Redadeg qui passera par Guissény le jeudi 26 mai 2022 à 2h du matin. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour » a approuvé l'achat d'un kilomètre soit 250 €.

Bâtiment communal / la Mairie, demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour » a validé les coûts estimatifs se rapportant à la modernisation du bâtiment communal de la mairie, comme présentés ci-dessous :

Travaux d'aménagement	Total HT	Travaux à prévoir suite au diagnostic ENERG'ENCE	Total HT
Démolition - cloisons sèches - menuiseries intérieures – plafonds, rénovation de la toiture, électricité – plomberie, carrelage, peinture intérieure, ravalement extérieur	184 850,00 €	Isolation des combles - isolation intérieure et étage - chaudière à granules et réseau	105 000,00 €

Il autorise Monsieur le maire à solliciter de la DSIL dans le cadre des travaux de modernisation du bâtiment communal de la Mairie et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la délibération.

Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour le 1 rue Chanoine Rannou : Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour », demandent l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières présenté et approuvent ladite convention. Les élus s'engagent à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'ils auront désigné les parcelles avant le 1er mai 2029 et autorisent Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Cimetière : Création d'un espace cinéraire pour accueillir des cavurnes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix « pour », valide l'emplacement choisi conformément au plan, fixe les dimensions des futures concessions cinéraires (cavurnes) à 0,60 m x 0,80 m, valide la construction de cavurnes par l'entreprise Marbrerie DONVAL au prix de 2 800 € TTC, demande d'inscrire ce montant au budget primitif 2022, valide la création d'un aménagement autour des concessions cinéraires pour un montant estimé à 1 200€ TTC, demande d'inscrire ce montant au budget primitif 2022, autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'aménagement d'un nouveau site cinéraire.

Loi climat et résilience : Inscription de la commune sur la liste des communes concernées par le risque érosion : Le Conseil Municipal, par 13 voix « pour », 4 voix « contre » (Mesdames Cécile LORMEAU et Valérie NIVEZ, Messieurs Jean Louis BONDU et Gérard LE GUEN), et 2 abstentions (Madame Christelle ELIES et Monsieur Jean Yves BRAMOULLÉ), décide de demander l'inscription de la commune de Guissény sur la liste nationale de communes concernée par le recul du trait de côte et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Carrière de Kerleac'h - Renouvellement de l'autorisation d'exploitation : Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix « pour », autorise le maintien de cette carrière située au lieu-dit Kerleac'h et son exploitation par le propriétaire dans l'intérêt de la poursuite de l'activité de son entreprise de maçonnerie sous réserve du respect des prescriptions de l'Autorité environnementale et autorise le maire à formuler un avis favorable à l'occasion de l'enquête publique concernant ce renouvellement d'exploitation.

Création d'une commission municipale : la commission Environnement : Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix « pour », valide la création de la nouvelle commission municipale Commission Environnement, sa composition et le mode de fonctionnement comme présenté.

Convention de gestion du domaine terrestre du Conservatoire du littoral - Site du Marais du Curnic n°29 385 sur la commune de Guissény : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, 19 voix « pour », de valider le renouvellement de la convention tripartite Conservatoire du littoral, Département du Finistère, Commune de Guissény, désignant cette dernière comme gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral pour une durée de 6 ans et autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

Adhésion au Service commun santé et sécurité de la Communauté Lesneven Côte des Légendes : Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix « pour », valide l'adhésion au Service commun santé et sécurité de la Communauté Lesneven Côte des Légendes dans les conditions présentées dans la convention, demande que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de la collectivité et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Affaires diverses

Dispositif Prestation de Services Jeunes (PS Jeunes) : Cette prestation permet d'encourager la consolidation et l'évolution de l'offre proposée aux jeunes vers la mise en œuvre de projets en prenant appui sur l'appui à l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes et l'adaptation des modalités de fonctionnement de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes. La PS Jeunes poursuit l'ambition d'accompagner la mise en œuvre de propositions attractives pour les jeunes, suscitant leur engagement et leur implication citoyenne et contribuant à leur accès à l'autonomie. La PS Jeunes est portée par l'Association Familles Rurales et sera présentée au prochain conseil municipal.

Permanence gendarmerie "Les Gendarmes au cœur de la commune" : La première permanence de la gendarmerie s'est déroulée le mercredi 23 février de 9h à 13h au sein du local de l'office de tourisme sur la Place St Sezny. Cette permanence a été l'occasion pour les guisséniens de rencontrer les militaires et d'effectuer des démarches. Les gendarmes se sont également rendus dans les commerces afin d'échanger avec les commerçants. Les prochaines permanences auront lieu de 9h à 13h, les mercredis 23 mars, 20 avril, 18 mai et 22 juin 2022.

Finistère Ingénierie Assistance : Rapport d'activité 2021 : FIA vise à mettre à disposition des collectivités souffrant d'un manque de moyens humains et d'expertise, un appui technique et méthodologique dans la conduite de leurs projets relevant des déplacements et usages de la voirie et des espaces publics ; bâtiments et équipements ; aménagement de l'espace et habitat ; dynamisation des centres-bourgs ; eau et assainissement.

Nombre d'adhérents au 31/12/2014 = 70, au 31/12/2021 = 146, nombre de dossiers traités en 2021 = 170

Suivi de collecte – tri sélectif : Le mercredi 23 février 2022 au matin, une ambassadrice du tri s'est rendue dans plusieurs foyers guisséniens pour vérifier le contenu de chaque bac de tri présenté à la collecte, avant de les vider dans la borne d'ordures ménagères. Un état des lieux des erreurs de tri courantes a ainsi été fait. Lors de la collecte, les erreurs de tri constatées sont laissées en évidence sur ou dans le bac et le reste est collecté. Sur 161 bacs contrôlés : 79 sont Supers trieurs, 47 Bons trieurs et 33 sont Moyens trieurs. La qualité du tri en porte à porte est bonne. Il reste toutefois de petites erreurs à corriger : Mouchoirs, essuies tout, masques, restes alimentaires, textile ou objets plastique, les papiers (hors emballages) vont dans les sacs d'ordure ménagères. Ne pas imbriquer vos déchets et bien les vider. Attention : Si dans un bac il y a trop d'erreurs de tri constatées, alors le bac est non collecté et un autocollant est apposé dessus demandant à l'usager de faire le nécessaire pour que son bac soit collecté pour la prochaine tournée. Il a également été noté que plusieurs bacs ne sont pas identifiables et le service de la collecte se réserve le droit de ne plus les collecter.

Dons pour l'Ukraine : Madame Christelle ELIES a organisé la collecte de dons pour le peuple ukrainien. Elle tient à remercier, comme l'ensemble du conseil municipal, les Guisséniens et leur générosité. Les dons de toutes natures ont afflué à la mairie au cours de la semaine : lait maternisé, produits d'hygiène, vêtements, médicaments, matériel médical... Les jeunes du CME-CMJ ont trié les dons et la garde nationale est en charge de leur affrètement vers l'Ukraine. Aujourd'hui, la collecte est terminée mais vous pouvez soutenir l'Ukraine en envoyant vos dons à :

<https://don.protection-civile.org/> ou <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/> ou par chèque libellé à l'ordre « Croix Rouge Française – conflit Ukraine 2022 » à l'adresse suivante : Croix-Rouge Française – CS20011 – 59895 Lille Cedex 9

Madame Marie-Michelle LORGERE informe le conseil municipal, que l'association Liorzh sant Weltas organise à St Gildas, une vente de jus de pomme le week-end du 12-13 mars dont les bénéfices seront reversés à l'association Iroise-Ukraine.

Fin de la séance à 20h47.